HORAIRES D'ACCES AU SITE DE LA FOIRE DE CLERMONT/COURNON 2010 (suivant le titre d'accréditation possédé)

NORMAL | FOIRE EN FETE | NOCTURNE

PIETONS

TYPE D'ACCREDITATION	SPECIMEN	HORAIRES 0H00 06H00 7H00 8H00 9H00 10H00 18H00 19H00 20H00 20H30 21H00 21H30 22H00 22H30 23H00 24H00
BILLETTERIE "PUBLIC" (en fonction des 26 séries)		
CARTE PRIVILEGE		
BADGE PRESSE		
BADGE JOURNEE (11 séries)		
BADGE EXPOSANT		LE 04/09/10
BADGE EXPOSANT RESTAURATION		
BADGE PRESTATAIRE		SELON HORAIRE INSCRIT SUR BADGE
BADGES TOUS ACCES ACCES [*1] (3 séries) (ORGANISATION / PRESTATAIRE / EXPLOITANT DU SITE)		
BADGES TOUS ACCES ACCES PERMANENTS [*1] (3 séries) (ORGANISATION / PRESTATAIRE / EXPLOITANT DU SITE)		
MONTAGE DEROGATOIRE 30 et 31 août 2010		
MONTAGE 01 et 02 septembre 2010		
MONTAGE 03 septembre 2010		
DEMONTAGE 14 septembre 2010		
DEMONTAGE 15 septembre 2010		
SECOURS SECURITE [*2]	TENUE PROFESSIONNELLE	

[*1] Titre d'accès nominatif valable uniquement avec une photo d'identité.

[*2] "SECOURS SECURITE" regroupe les services de sapeurs pompiers, Croix blanche, UMPSA, police, gendarmerie, en tenue professionnelle. Concernant leurs véhicules, ces derniers doivent être siglés ou identifiables.

*3 Les autocollants "stationnement" VERT permettent l'accès de 07h00 à 09h00 et de 20h30 à 21h (de 22h30 à 23h le soir de nocturne). Les autocollants "stationnement" BLEU permettent l'accès de 07h00 à 09h00 et de 23h30 à 24h00. Ils n'autorisent en en aucun cas la circulation dans l'enceinte pendant les heures d'ouverture au public. Ces titres doivent impérativement être collé sur le pare-brise du véhicule avec l'inscription de l'immatriculation du véhicule concerné. En cas de non correspondance, le véhicule sera interdit d'accès.

Attention : les autorisations véhicules ne sont pas valables pour les piétons. Toute personne (organisation, exposant, exploitant du site) occupant un véhicule doit posséder un titre d'accès piéton. En fonction de l'affluence du public en entrée et/ou sortie, les horaires d'accès des véhicules pourront être décalés.

HORAIRES D'ACCES AU SITE DE LA FOIRE DE CLERMONT/COURNON 2010 (suivant le titre d'accréditation possédé)

NORMAL | FOIRE EN FETE | NOCTURNE

VEHICULES

TYPE D'ACCREDITATION	SPECIMEN	HORAIRES 0H00	06H00	7H00	8H00	9H00	10H00	18H00	19H00	20H00	20H30	21H00	21H30	22H00	22H30	23H00	24H00
AUTORISATION DE LIVRAISON (ORGANISATION / EXPOSANT / PRESTATAIRE / EXPLOITANT DU SITE)																	
STATIONNEMENT DANS L'ENCEINTE *3																	
AUTORISATION INTERVENTION *3																	
MONTAGE 01 et 02 septembre 2010																	
MONTAGE 03 septembre 2010																	
DEMONTAGE 14 septembre 2010																	
DEMONTAGE 15 septembre 2010																	
SECOURS *2	VEHICULES OFFICIELS																

*1 Titre d'accès nominatif valable uniquement avec une photo d'identité.

*2 "SECOURS SECURITE" regroupe les services de sapeurs pompiers, Croix blanche, UMPSA, police, gendarmerie, en tenue professionnelle. Concernant leurs véhicules, ces derniers doivent être siglés ou identifiables.

*3 Les autocollants "stationnement" VERT permettent l'accès de 07h00 à 09h00 et de 20h30 à 21h (de 22h30 à 23h le soir de nocturne). Les autocollants "stationnement" BLEU permettent l'accès de 07h00 à 09h00 et de 23h30 à 24h00. Ils n'autorisent en en aucun cas la circulation dans l'enceinte pendant les heures d'ouverture au public. Ces titres doivent impérativement être collé sur le pare-brise du véhicule avec l'inscription de l'immatriculation du véhicule concerné. En cas de non correspondance, le véhicule sera interdit d'accès.

Attention : les autorisations véhicules ne sont pas valables pour les piétons. Toute personne (organisation, exposant, exploitant du site) occupant un véhicule doit posséder un titre d'accès piéton. En fonction de l'affluence du public en entrée et/ou sortie les horaires de d'accès de véhicules pourront être décalés.